

Communiqué du conseil municipal du 27 novembre 2015

13 présents – 2 absents excusés C Antoine et M Le Texier ayant donné pouvoir.
Début de séance à 20h10. Secrétaire de séance : Renaud Fontaine-Tranchant.

Patrick Chollier évoque les événements récents : La société elle-même est attaquée au plus profond de ses fondements. La France se doit d'être unie face à ces fanatiques, ces barbares. Il adresse une pensée pour l'ensemble des morts et blessés.

Tous les maires ont été convoqués par le préfet lundi dernier. Toutes les manifestations ont été interdites en Isère ce week-end. Le maire demande de respecter 1 minute de silence en mémoire aux victimes des attentats.

Compte rendu du 30/10/2015

4.3 : prêt relais : il faut voir 0.129 + 0,8 de charges au lieu de 0.129.

8.2 : Elections régionales du 6/12/2015. De 13h à 15h30 : N Turrel et S Morisco remplaceront P Psaila et J Le Dias au cours de cette permanence électorale.

1. Administration

Délégation de service public pour la gestion du restaurant scolaire : 4 propositions reçues, dont 1 hors sujet. Sur les 3 restantes Ascanis n'a pas répondu sur le coût des animations TAP cuisine. Les références notées par SHCB ont fait de mauvais retours sur la prestation fournie. Compte tenu de ces éléments, le conseil valide la proposition de la commission d'Appel d'offres qui a retenu SER RESTAURATION. Approuvé à l'unanimité (14 voix).

Arrivée de Julio Le Dias à 20h40

2. Associations

Subventions aux associations : après avoir reçu les associations, la commission vie associative propose de leur attribuer les subventions suivantes : la Boule de la Vallée 500 €, Amitiés et loisirs 400 €, Les fervents de la St Hubert 350 €, FNACA 250 €, l'Ecole de Musique du Val d'Amby 500 €, le karaté club du Val d'Amby 500 €, Patrimoine et savoir-faire traditionnels 400 €, USVA 1 650 € plus 900 € de subvention exceptionnelle pour les 60 ans du club, le Sou des écoles 1 850 €, sachant que 1 500 € de subvention exceptionnelle ont déjà été versés pour le voyage de fin d'année des élèves de CM2, l'Amicale du personnel 100 €, la Truite de l'Amby 400 €, la gymnastique féminine 100 €, le chant du loup 500 €.12 pour 3 contre (Stephane, Flavie, Jean-Pierre)

JP Marcel relève le fait qu'il est nécessaire de maintenir des bonnes relations avec le comité des fêtes. Il suggère pour certaines associations lorsqu'elles rendent un service à la municipalité, de mettre en place des conventions.

3. CCIC

Validation de principe de la charte signalétique intercommunale : La communauté de communes de l'Isle Crémieu propose de mettre en place une signalétique indiquant les entreprises (commerces, artisans) et les édifices publics du secteur. Une charte signalétique a été travaillée en commission communautaire, approuvée par l'architecte des Bâtiments de France, qui doit être validée également par les conseils municipaux des communes membres. Le conseil l'approuve à l'unanimité.

Accueil collectifs de mineurs – Attribution de compensation pour la commune de Tignieu-Jameyzieu : Suite à l'intégration de la commune de Tignieu-Jameyzieu dans la CCIC, des transferts de compétence ont eu lieu qui amènent un transfert de charges financières. Suite à des ajustements, notamment sur les Accueils Collectifs de Mineurs et la voirie, le transfert de charges financières a été réévalué et la dotation de compensation revue. Le conseil vote à l'unanimité cette modification évaluée à 1 817 443 €.

4. CCAS

Proposition de suppression du budget annexe du CCAS : La nouvelle loi NOTRe n'oblige plus les communes de moins de 1500 habitants à disposer d'un Centre Communal d'Action Social (CCAS), sans pour autant remettre en cause l'action sociale de la commune. La suppression de celui-ci entraînerait une simplification budgétaire avec une dissolution du budget annexe, mais supprimerait l'autonomie du CCAS, et rendrait certaines décisions moins confidentielles. Le conseil refuse à l'unanimité la suppression du budget du CCAS (15 contre).

Information sur les subventions aux associations caritatives : Les membres du CCAS ont décidé d'accorder des subventions aux associations suivantes : ADMR Val d'Amby 1 000 €, Centre infirmier des Lauzes 500 €, Envol autisme SISED 500 €, APAIRL 500 €, SSIAD 300 €, Handi Chien 300 €.

5. Culture

Demande de subvention au conseil Général de l'Isère pour le fonctionnement du musée municipal : Comme chaque année, le conseil est amené à demander au conseil général de l'Isère une subvention la plus importante possible pour le fonctionnement du musée. Proposition adoptée à l'unanimité.

Convention à signer avec l'académie (point additionnel) : Afin que le service culturel puisse intervenir pour des animations ou des formations dans le cadre scolaire, une convention doit être signée avec les services académiques. Le conseil autorise le maire à signer cette convention à l'unanimité.

6. Environnement

Nettoyage de printemps 2016 : A la vue de la participation les années précédentes, M. Lajoie propose de ne pas réorganiser cet événement sur 2016. Une partie du conseil regrette d'avoir à l'annuler car la dimension pédagogique reste importante. Le conseil propose de réétudier la question. Un nettoyage le mercredi matin avec les enfants pourrait être envisagé.

6.2 Restauration de la croix Route des usines

M. Lajoie propose de refaire la croix sur la base des photos anciennes, avec l'aide de José Dias. Le conseil approuve.

7. Personnel

Information sur la réunion de commission du personnel du 10 novembre 2015 :

Un des objectifs fixé pour 2016 sera d'établir un projet culturel commun mairie/bibliothèque/musée. Un membre de la mairie, du musée, et notre bibliothécaire travailleront à ce projet.

Sandrine Léonard partira en congé maternité à compter du 19 janvier 2016. Son travail sera pris en charge par l'équipe en place de mi-janvier à fin février. Ensuite, comme chaque année, deux stagiaires arriveront à la Maison du Patrimoine à partir de mars, pour 6 mois.

Afin de former au mieux au mieux d'Edith Grand au métier de secrétaire de mairie, elle bénéficiera d'une formation habituellement destinée à des demandeurs d'emploi, de 10 semaines, sur la fonction de « la secrétaire de mairie en petite collectivité ». Celles-ci seront également financées par la FIPHP.

Promotion interne 2016 : 2 demandes ont été déposées et transmises au centre de gestion de l'Isère pour avis, l'une par un agent technique pour obtention du grade de technicien, et l'autre par la secrétaire générale pour obtention du grade d'attachée. Le maire a mis un avis favorable pour les deux dossiers.

Approbation de l'organigramme : Suite à la réorganisation des services l'organigramme est accepté à l'unanimité.

Mise en place d'un CDD au service culturel : Pour faire suite au CAE De Mlle Clémentine Béolet, et après avoir évalué les besoins et les financements attendus par rapport aux missions prévisionnelles, le conseil décide de prolonger le contrat sous la forme d'un CDD pour un an à partir du 30 novembre 2015 à raison de 35h et basé sur le SMIC en vigueur. 14 pour, 1 abstention (JP Marcel).

Non renouvellement d'un CDD : Sachant que l'un des agents chargé de l'entretien d'une partie des locaux communaux ne donne pas satisfaction, et que son contrat à durée déterminée prendra fin au 31 décembre, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas le renouveler. Une réorganisation du service d'entretien sera faite, afin d'optimiser le travail des agents.

Régime indemnitaire 2016 : Comme chaque fin d'année, le conseil doit statuer sur le régime indemnitaire. Celui-ci n'ayant pas évolué depuis 2012, le maire a proposé au cours de la commission du personnel du 10 novembre, de rajouter une part variable à hauteur de 20% selon des critères et des objectifs d'évaluation. Ceci dans un souci de transparence et lisibilité, et pour prendre en compte les responsabilités liées aux postes occupés, indépendamment des grades et de la situation statutaire des agents. Le conseil vote favorablement à l'unanimité.

Départ de la coordinatrice périscolaire en congé maternité (point additionnel) : Différentes options sont en cours d'étude pour faire face à une absence à compter d'avril 2016. Il a été fait appel à C Burgoni pour la remplacer, l'agent étant actuellement en congé maladie. Un contrat de vacataire sera signé avec C Burgoni basé sur le SMIC en vigueur. Le conseil est favorable à l'unanimité.

8. Travaux

CEP entre la collectivité et SEDI : Le Syndicat d'Énergie du Département de l'Isère propose un Conseil en Énergie Partagé (CEP) afin de réduire les consommations énergétiques des bâtiments communaux. Selon le conseil, il n'y a pas d'urgence et cela doit être fait au bon moment. La décision d'adhérer à ce CEP sera reportée au printemps 2016

Devis – Mise en conformité de l'accessibilité des gîtes : Une demande de dérogation pour les gîtes et l'hôtel a été présentée par Grisoni/Carrel. Cette dérogation doit être examinée mercredi prochain par une commission départementale. Au lieu de créer une chambre pour handicapé (12 000 €), cette dérogation réduirait le coût à 3 776,83 € TTC pour la mairie, avec des aménagements mineurs. Le devis est accepté à l'unanimité.

Devis – travaux divers : le conseil examine les devis de l'entreprise Bertrand, soit 7 071,60 € TTC pour le creusement d'une tranchée du musée au local technique, et 4 379,40 € TTC pour la réalisation d'enrobés devant des entrées de particuliers et au début de l'impasse des Boissières. Il demande que les deux chantiers soient englobés afin d'obtenir une baisse du coût et repousse sa décision à la prochaine réunion.

Alarme incendie à la salle des fêtes : le devis de l'entreprise Casella, pour remplacement, s'élève à 1 142,40 € TTC. Le conseil reporte sa décision en attendant un diagnostic.

Transfert au de la compétence de la mise en place des IRVE au Sedi (Point additionnel) : Un réseau d'Infrastructures de charge pour Véhicules Électriques et Hybrides rechargeables (IRVE) doit être développé par le SEDI. La commune doit donc transférer sa compétence dans ce domaine au Syndicat d'Énergie du Département de l'Isère pour que celui-ci puisse opérer sur notre commune. Le conseil délibère favorablement à l'unanimité. A noter qu'un poste de recharge électrique est prévu sur le territoire de notre commune.

9. Urbanisme

Le Pellan – Choix d'un scénario d'aménagement : Manquant d'éléments à ce jour pour décider du choix d'un scénario, il est décidé de faire appel à un bureau d'études. Le CAUE accompagnera la commune dans cette démarche et nous aidera à la rédaction du cahier des charges pour lancer un appel d'offres. Le conseil accepte à l'unanimité.

10. Questions diverses

Sentier piétonnier rue des Boissières : Un sentier piétonnier sera prolongé sur la rue des Boissières. Cette opération pourra être exécutée par les services techniques. La location de matériels (une mini pelleuse + camion benne + rouleau vibrant) et l'achat de matériaux sont nécessaires. Le coût s'élèvera au maximum à Pelleuse+rouleau vibrant 1 300 € TTC, 1 700 € de concassé (50 tonnes sur 30 mètres carré), 300 € de géotextile, 310 € pour le camion benne. Vote à l'unanimité.

Renouvellement de la convention avec la fondation Clara : Le conseil autorise à l'unanimité le maire à renouveler la convention annuelle de fourrière (gardiennage + capture) pour les animaux errants dont le coût s'élève à 0,50 €/habitant.

Fin du conseil : 23h40